Les Élections Européennes

« Les élections européennes sont uniques et aucun autre exercice de démocratie transnationale ne leur est comparable. 375 millions d'électeurs, dans 27 Etats membres, se rendent aux urnes pour élire un parlement, aux services de tous les citoyens de l'Union. Ce simple fait, qui en dit long sur l'histoire et l'évolution de notre continent au cours des cinquante dernières années, mérite à lui seul d'être salué. »

Hans-Gert PÖTTERING

(Président du Parlement européen 2007-2009)

1979 — Premières élections au suffrage direct

1981 — Premières élections partielles en Grèce

1984 — élections européennes (Communauté Européenne des 10)

1987 — Élections partielles au Portugal et en Espagne

1989 — élections européennes (Communauté Européenne des 10)

1994 — élections européennes (Union Européenne des 12)

1995 — Élections partielles en Autriche, Finlande et Suède

1999 — élections européennes (Union Européenne des 15)

2004 — élections européennes (Union Européenne des 25)

2007 — Élections partielles en Bulgarie et Roumanie

2009 — élections européennes (Union Européenne des 27)

Suffrage universel direct

Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne élue au suffrage direct depuis 1979 sur un mandat strictement européen. Il représente les peuples des Etats membres. Elu tous les 5 ans, le Parlement européen vote les lois (directives, règlements etc) qui influencent quotidiennement la vie des citoyens européens.

Chaque Etat de l'Union européenne décide des modalités des élections des représentants au Parlement européen dans le cadre de ses propres frontières, mais tous suivent les mêmes règles démocratiques :

- représentation proportionnelle ;
- vote à bulletin secret ;

Pour la France :

- égalité homme-femme dans la constitution des listes ;
- âge minimum requis pour voter 18 ans, âge requis pour être éligible : 23 ans.

Plus de pouvoir décisionnel

Le Parlement européen, élu au suffrage direct, a progressivement accru ses pouvoirs législatifs et budgétaires.

Actuellement, la plupart des nouvelles lois dans les Etats membres sont issues de la législation européenne (selon les estimations, entre 60 % et 80 % de la législation nationale provient de lois adoptées au niveau européen).

La composition du Parlement européen

Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne au 1er décembre 2009, le nombre de députés est passé de 736 à 754. A partir des élections de 2014 , le Parlement européen comptera 751 membres.

Nombre de députés européens par Etat membre.

(Source : communication du Conseil des ministres du 28 janvier 2009)

© Civisme et démocratie - CIDEM